École Élémentaire Parc Mirablon

MONTLHÉRY, le 14 novembre 2013

Conseil d'école du mardi 5 novembre 2013

Compte-rendu.

❑ Participants :

Parents délégués : Mesdames DA SILVA ; VAQUEZ ; DANIEL ; GALAIS ; DEBEAUPTE ; PRAWUCKI ; MARTIN ; GOURIAU ; GAUTHIER ; MOGUET ; BENAT ; LOPEZ.
Messieurs BERTIN ; RIGOU ; MORICE.

Enseignants : Mesdames BOURDIN ; BOURGEOIS ; JOUNY ; MAROT ; RAINGEARD ; ISKANDAR ; LOUALI ; LAVIGNAS ; MONNIER ; ROUAULT ; LEBEC ; GOUPIL ; CARABETIAN ; LE PAPE ; LE MAT ; MODERC (*RASED*).
Messieurs HUYNH ; JOUNY ; CHAMIOT ; SAUX *(Directeur)*

Monsieur PONS, Maire.
Madame KLJAJIC, Maire Adjointe aux affaires scolaires.

Absents excusés :
Madame TARTANSON, Inspectrice de l'Éducation Nationale.
Mesdames NICOLLI, KUPPERSCHMITT, COULANGE Enseignantes.
Madame CHARPENTIER, Animatrice BCD.
Madame PREVOTEAU, Psychologue scolaire.
Mesdames GODON, RIGOU, BOVA, CLEMENCEAU, DUMUIDS, CASSILINGOM Parents d'élèves élus.
Monsieur SANANES, Infirmier scolaire.

- M. SAUX, ouvre la séance à **20h35**.

❑ Installation du Conseil d'école :

- Un tour de table est effectué, où chacun peut ainsi se présenter à l'assemblée.

❑ Bilan de la rentrée scolaire ; effectifs, organisation pédagogique et équipe enseignante, étude :

- Un tableau est présenté, qui laisse apparaître un effectif global de 451 élèves (81 CP, 110 CE1, 84 CE2, 86 CM1, 90 CM2), répartis dans 17 classes (3 CP, 1 CP-CE1, 4 CE1, 3 CE2, 3 CM1, 3 CM2).
- Il est précisé que l'équipe enseignante est stable, avec l'arrivée de Mme RAINGEARD [classe de CE1(5)] et de Mme MONNIER [classe de CE1(8)].

15, rue des Archers
91310 MONTLHERY
☏ : 01.64.49.53.52

- Étude : l'organisation prise en charge par la Mairie a permis de mettre en place 7 études en septembre et octobre, puis 6 à partir du mois de novembre. L'effectif moyen est de 20 enfants par étude. Le service fonctionne bien, uniquement encadré par des enseignants dont 2 professeurs de maternelle

❑ Coopérative scolaire :

- Ainsi qu'il est statutairement prévu, M. SAUX présente le bilan de l'exercice écoulé (2012-2013), durant lequel il était Mandataire de la coopérative scolaire :
  - Recettes : 23 786,35 €, dont participation volontaire des parents (5 300,00 €), vente des photographies scolaires (10 122,10 €), recette du marché de Noël (1 390,53 €), bénéfice de la fête de l'école (4 693,31 €)…
  - Dépenses : 21 515,11 € , notamment pour les sorties scolaires, la participation aux classes transplantées, la cotisation USEP (2 780, 50 €), 300 € à 350 € de régie d'avance pour les activités et projets de chaque classe…

  Le reliquat de l'année précédente s'élève au début du présent exercice à 10 948,71 €.
- L'école est affiliée à l'O.C.C.E. 91 (**O**ffice **C**entral de la **C**oopération à l'**E**cole) : c'est une association d'élèves et d'adultes de l'école, au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire. Les élèves seront associés au choix des principales dépenses.

M. SAUX rappelle que toutes les activités proposées par l'école (sorties, spectacles…) sont entièrement financées par la coopérative.

❑ Adoption du règlement intérieur :

- M. SAUX propose de reconduire en l'état le règlement intérieur qui était en vigueur en 2012-2013, tout en soulignant qu'il devra être sérieusement amendé lors de la prochaine année scolaire, durant laquelle la réforme des rythmes scolaire sera effectivement appliquée. Celui-ci sera affiché en plusieurs endroits de l'école et diffusé sur le site internet.
- Dans le courant de la première semaine de l'année scolaire, tous les élèves de l'école ont été réunis sous le préau pour se faire rappeler les points importants de ce règlement. Il est prévu de diffuser à chaque enfant une version simplifiée du présent document.
- Concernant les modifications qui pourraient être apportées pour 2014-2015, M. SAUX invite les parents à consulter le nouveau règlement type départemental, prenant en compte la réforme, à l'adresse http://www.ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2013-09/reglement_type_departemental_91.pdf
- Concernant la communication des documents émanant de l'association des parents d'élèves, M. SAUX cite le passage du règlement type départemental : « *Le directeur d'école ou le chef d'établissement doit permettre aux associations de parents d'élèves de faire connaître leur action auprès des autres parents d'élèves. A cet effet, les documents remis par les associations sont distribués aux élèves pour être donnés à leurs parents au fur et à mesure de leur remise. Ces documents ne font pas l'objet d'un contrôle a priori et doivent être clairement identifiés comme émanant des associations de parents d'élèves* ». L'équipe enseignante s'engage donc à la demande des parents, à distribuer ces documents dès transmission par l'association, qui elle les conditionnera par paquets de 30 exemplaires.

❑ Sécurité :

- **Exercices d'évacuation :**

  - M. SAUX rappelle que le Directeur doit afficher et diffuser les consignes de sécurité et d'évacuation ; il doit organiser 3 exercices durant l'année scolaire, dont le premier dans le mois qui suit la rentrée scolaire.
  - Le premier exercice a eu lieu le 24/09/2013. Les élèves et les personnels des 15 classes élémentaires et des 3 classes maternelles présentes ce jour-là, ont évacué les locaux, dans le respect des consignes en 2min30s. Il a été acté que pour les prochains exercices, les adultes désignés comme « Serre-file » seront chargés de la fermeture de toutes les portes des classes.
  - Considérant que 80% des élèves fréquentent la cantine il a été suggéré d'organiser un exercice sur ce temps, placé sous la responsabilité de M. le Maire. Celui-ci n'en exclut pas l'organisation, tout en précisant qu'il doit réfléchir à une solution qui n'impacte pas trop le déroulement du repas des

nombreux enfants présents dans le restaurant scolaire à ce moment là. En tout état de cause il a été souligné que les animateurs de l'Accueil de loisirs en charge de ce temps devaient avoir connaissance des consignes de sécurité et d'évacuation.

- **PPMS (*Plan Particulier de Mise en Sureté*) :**

- M. SAUX présente à nouveau le PPMS, validé lors de la précédente année scolaire, le 27/06/2013.
- Concernant le PPMS durant le temps méridien, il est répondu qu'aucun texte n'existe en la matière, considérant que ce document et ces procédures relèvent de l'Éducation Nationale. Néanmoins il es précisé que l'encadrement de l'accueil de loisirs pourrait en avoir connaissance et le cas échéant s'y référer.

- **Formation aux premiers secours :**

- M. SAUX tient à remercier M. le Maire de l'effort consenti par la municipalité pour offrir aux enseignants une formation aux premiers secours.
- La majorité des enseignants va donc bénéficier d'une remise à niveau et pour certains d'une formation initiale.

❑ **Vie scolaire :**

- **Dispositifs d'aide aux enfants en difficulté :** Mme MODERC intervient pour préciser le fonctionnement du RASED :

- Une équipe de 2 personnes un psychologue et un maître E (axé sur la pédagogie) interviennent sur l'école ; le poste de maître G (axé sur le comportemental) est supprimé, alors que plusieurs élèves auraient besoin de cette aide. D'autre part une enseignante « CLIN », Madame NICOLLI intervient 2 jours par semaine, auprès des enfants du voyage et des « primo arrivants » non francophones.
- À ce jour Madame MODERC est intervenue auprès de 18 élèves (3 CP, 11 CE1, 4 CE2), tandis que Madame NICOLLI prend en charge 13 enfants (dont 3 non francophones).
- La nouvelle psychologue scolaire, Madame PREVOTEAU, assure des entretiens avec les familles afin d'analyser les difficultés et d'orienter les élèves si besoin est. Elle voit les élèves lors des orientations (SEGPA, MDPH….). Ce sont les parents qui doivent prendre rendez-vous avec elle.
- AVS : pour les enfants qui souffrent d'un handicap, il est possible, sous certaines conditions, de bénéficier de l'assistance d'une **A**uxiliaire de **V**ie **S**colaire, un certain nombre d'heures par semaine. Pour cela, un dossier doit être établi par l'équipe éducative en lien avec les familles et transmis à la MDPH (**M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées) qui déterminera le nombre d'heures dont bénéficiera l'enfant. C'est la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale qui se charge de recruter les AVS, qui peuvent assister plusieurs enfants. L'école dispose de 4 AVS qui interviennent auprès de 5 élèves.
- Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : les enseignants effectuent, avec des groupes restreints d'élèves, 3 fois 30 minutes par semaine, à raison d'une séance de soutien et de 2 séances d'activités spécifiques en lien avec les priorités du Projet d'école. Ce sont les maîtres qui sélectionnent les élèves, pouvant tirer parti au mieux de cette aide.

- **Point sur les projets de classes transplantées (« sorties avec nuitées »), les sorties, les projets particuliers :**

- Classes transplantées : le seul projet retenu pour cette année est la classe poney des CP, pour laquelle une option de réservation a été posée du 7 au 11 avril 2014.
- Projets de classes prévus : une liste non exhaustive est évoquée avec notamment les Animations et conférences audiovisuelles à l'école par « La Cicadelle » **:** 2 séances par classe sur différents thèmes ; la participation des CM2 au cross du collège le 15/11 ; le Marché de noël envisagé le 17/12 ; la fête de l'école le 27/06/2014 ; les sorties USEP (toutes les classes ont adhéré à l'association sportive, qui propose des activités variées et vont bénéficier de 2 interventions chacune) ; la participation au Salon du livre de Saint-Germain-Lès-Arpajon, avec la réception d'auteurs ; le projet musique mené conjointement avec les Grandes Sections et les CP ; la participation au concours de SLAM ; les actions de sécurité et de prévention routière assurées par

la police municipale (en partenariat avec la MAIF) et la police nationale ; les journées « Forme et santé » auxquelles participeront les CM1 et CM2 les 6, 13 et 20 mai 2014…

- Animations possibles avec intervenants extérieurs :

- Les enseignants sont ouverts à toutes propositions, du moment que ces interventions s'inscrivent dans les priorités des projets de classes ou d'école ou correspondent à l'actualité du moment.

❑ **Questions adressées aux représentants de la municipalité :**

- Point sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires :

- Une réunion est prévue prochainement en la présence de Madame TARTANSON, Inspectrice de l'éducation Nationale.
- La date butoir du 13/12/2013 a été imposée aux municipalités pour transmettre à la **D**irection des **S**ervices **D**épartementaux de l'**E**ducation **N**ationale (DSDEN) leurs projets d'horaires pour 2014-2015.

- Organisation du Temps méridien :

- M. le Maire informe que désormais c'est l'équipe de l'accueil de loisirs qui est en charge de l'organisation de ce temps. Des activités vont être proposées par des animateurs, clairement identifiés par les enfants, par le biais du panneau d'affichage laissé à disposition sous le préau.
- C'est donc une tentative de structuration de ce moment qui est mise en œuvre, accompagnée d'une formation des animateurs.

- Pour répondre à l'inquiétude et à la demande légitime d'information des enseignants, M. le Maire donne des précisions concernant l'installation de la caméra de vidéosurveillance sur le pignon de l'école. Il indique que lorsqu'elle sera véritablement en fonction, elle ne filmera pas de façon continue la cour de récréation, mais juste les accès à l'école. Il propose que les membres du Conseil d'école qui le désirent puissent venir se rendre compte de ce qui est filmé.

- Travaux effectués et à prévoir :

- Mme KLJAJIC donne le détail des derniers travaux effectués pendant les vacances d'été : peinture des halls d'accès et des escaliers, châssis et fenêtres des pignons du bâtiment, rehaussage du portillon et de la clôture longeant la cour de récréation, installation de 2 TNI [CE1(7) et CE2(9)].
  A titre d'information il est détaillé le montant des divers investissements réalisés ces dernières années pour l'école par la municipalité : 1 670 900 € pour les travaux de rénovation, 314 000 pour la mise aux normes du restaurant scolaire, 23 600 € pour l'installation des TNI.
- L'installation de l'ascenseur « Monte-handicapé » est inscrite au budget 2014.

o L'ordre du jour étant épuisé M. SAUX lève la séance à **22h50**.